

AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

Modification du tableau des effectifs

Délibération n° CA-2025-15

Date de convocation : 25 novembre 2025

Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY

Président de droit de l'Agence de l'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

Titulaires présents :

Martine BARENGO FERRIER, Jean-Paul DAVID, Céline DUQUESNE, Charles Ange GINESY, Thierry GRANDBOUCHÉ, David KONOPNICKI, Anthony SALOMONE, Dominique TRABAUD.

Titulaires absents :

Xavier BECK, Raoul CASTEL, Olivier CHANTREAU, Christelle D'INTORNI, Maurice LAVAGNA, Gérald LOMBARDO, Michèle PAGANIN, Cyril PIAZZA, Michel ROSSI, Anne SATTONNET.

Suppléants présents :

Jocelyne BARUFFA, Yannick BERNARD, Nicole BERTOLOTTI, Pierre CORPORANDY, Vanessa LELLOUCHE, Sébastien OLHARAN.

Pouvoirs :

Roger CIAIS a donné pouvoir à DAVID Jean-Paul.

Secrétaire de séance :

Sébastien OLHARAN.

Le quorum étant atteint :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.542-2 et suivants ;

Vu la délibération n°CA-2023-22 en date du 7 décembre 2023 portant création d'un poste d'instructeur à temps complet relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux ;

Vu la délibération n°CA-2021-20 en date du 16 décembre 2021 portant création d'un poste de responsable financier à temps partiel à hauteur de 15% relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux ;

Vu les avis n°3303 et 3304 du Centre de gestion des Alpes-Maritimes en date du 28 octobre 2025 ;

Considérant que l'Agence 06 est composée d'agents recrutés directement (12 agents) et d'agents mis à disposition par le Département des Alpes-Maritimes (7 agents pour 6,3 ETP), le tableau des effectifs permet d'appréhender la répartition des personnels qui assurent le fonctionnement de l'Agence 06 ;

Considérant qu'afin de tenir compte de l'activité réelle de l'Agence 06 et de ses besoins, il est envisagé de supprimer deux postes vacants : un poste d'instructeur application du droit des sols à temps complet relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux et créé par la délibération n°CA-2023-22 en date du 7

Conseil d'administration
9 décembre 2025



décembre 2023 et un poste de responsable financier à temps partiel à hauteur de 15% relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux et créé par délibération n°CA-2021-20 en date du 16 décembre 2021 ;

Considérant que le comité social territorial du Centre de gestion des Alpes-Maritimes a émis un avis favorable à ces suppressions par une décision n°3303 et une décision n°3304 en date du 28 octobre 2025 ;

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1) D'approuver la suppression des postes de technicien et d'attaché territorial ci-dessus visé ;
- 2) D'autoriser le président du Conseil d'administration à signer, au nom de l'Agence de l'ingénierie départementale, les actes et formalités nécessaires à la réalisation des objectifs précédemment cités.

Nombres d'administrateurs présents ou représentés : 15 dont 1 pouvoir.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

Nice, le 09 décembre 2025

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale
des Alpes-Maritimes

Charles Ange GINESY